

INFO COVID-19

FONCTIONNEMENT DE VOS SERVICES PUBLICS



A PARTIR DU 11/05/2020, jusqu'au 02/06/2020, reprise progressive des services publics conformément aux prescriptions.

Ouverture de l'agence postale et de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15



- La mairie et l'agence postales restent **fermées le samedi**
- La mairie et l'agence postale seront **fermées le week-end de l'ascension (du 21/05 au 24/05)**



MAIRIE

Plusieurs règles à respecter lors de votre visite :

1. Patienter à l'extérieur en respectant une distance d'un mètre entre chaque personne
2. Entrer uniquement lorsque l'utilisateur précédent a quitté les lieux
3. Porter un masque
4. Utiliser la solution hydro alcoolique en entrant et en sortant
5. Se munir de son propre stylo
6. Privilégier les paiements par carte bancaire sans contact



ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES – RELAIS FAMILLES/CCAS



L'association Familles Rurales de Tremblay-les-Villages propose, à partir du 13 mai, à travers le relais familles un accompagnement sur domaines suivants :

- Aide à la réalisation de démarches administratives
- Aide à la réalisation de démarches dématérialisées
- Aide à la consommation (aide au budget, arnaques, RSA, Pôle Emploi, ...)

Cet accompagnement est réalisé en lien avec les partenaires institutionnels

Pour bénéficier de cet accompagnement :

- Permanence physique en mairie, les mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
- Accueil sur rendez-vous uniquement sur [relais-familles.tremblay@famillesrurales.org](mailto:familles.tremblay@famillesrurales.org) ou au 06.08.43.02.10
- Pour toute information, possibilité de contacter le relais familles aux coordonnées ci-dessus
- Dans le respect des gestes barrières mentionnés pour la mairie et l'agence postale (port du masque, lavage des mains, distanciation, ...)

INFO – VIE LOCALE

- **Commémoration de la victoire du 8 mai 1945** : conformément aux instructions, aucune cérémonie publique ne sera organisée. Une gerbe sera toutefois déposée en mémoire des morts pour la France à Tremblay par le Maire et à Chêne-Chenu par le Maire-délégué.
- **Réouverture de l'école** à partir du 12 mai, conformément aux prescriptions gouvernementales. Des instructions et informations spécifiques seront apportées prochainement aux parents.

REGLES DU DECONFINEMENT PROGRESSIF

Tout au long de la première phase de déconfinement prévue entre le 11 mai et le 2 juin, **ce déconfinement devra être opéré progressivement et en application de certaines règles :**

- Se limiter à des déplacements restreints et responsables
- Appliquer scrupuleusement les gestes barrières
- Pensez à consommer local ! Vos commerçants de Tremblay sont à votre disposition
- Privilégiez autant que possible les livraisons à domicile

LA COMMUNE DE TREMBLAY TOUJOURS A VOS COTES

La commune de Tremblay-les-Villages a fourni aux agents municipaux et aux commerçants un masque en tissu pour la continuité de leurs activités en toute sécurité.

Le **SIVOM** a fourni aux enseignantes et aux agents du SIVOM un masque pour la reprise de l'école le 11 mai. Pour les élèves fragiles, un masque pourra également leur être fourni.

Le **CCAS** envisage de **fournir gratuitement un masque en tissu** par personne : aux **habitants à partir de 65 ans**, aux **personnes vulnérables**, aux **aidants à domicile** et aux **bénévoles de la commune**. Si vous êtes dans cette situation, merci de venir le récupérer en mairie de Tremblay-les-Villages à compter du 25 mai (si les délais de livraison sont respectés) munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour **les personnes malades et/ou fragiles**, nous pourrions fournir gratuitement quelques masques jetables pour les déplacements à l'hôpital (dans la limite des stocks que nous pourrions avoir).

Quelques personnes bénévoles, avec des talents de couturière se sont aussi lancées dans la confection de masques. Nous les remercions de leur participation.

Vous avez besoin d'un masque ?

La commune de Tremblay-les-Villages a lancé depuis 3 semaines une fabrication de masques en tissu afin que chacune et chacun d'entre vous soit protégé. Ils nous seront **indispensables après le 11 mai**.

Christiane Chauveau se propose de confectionner votre masque en tissu aux normes AFNOR au prix de 3€ l'unité (maxi 2 masques par personne) et 4€ pour les personnes hors commune.

Vous pouvez remplir le bon de commande ci-dessous et le retourner à la mairie de Tremblay ou passer votre commande par mail contact.mairie@tremblaylesvillages.com.



Nom : Prénom :

Adresse :

Tel :

E-mail :

Nombre de masque (maxi2/pers) :X 3€ =

Nombre de masque hors commune (maxi2/pers) :X 4€ =

Bon de commande à déposer dans une enveloppe avec le montant de la participation à la mairie de Tremblay-les-Villages. Votre commande sera transmise à l'Atelier de Christiane.

A partir du dépôt de la commande en mairie, il faudra compter un délai d'au moins 15 jours.

Règlement en espèce ou **par chèque** à l'ordre de Mme Christiane CHAUVEAU